

*Affaires courantes*

[Texte]

SHOAL LAKE—LA CHAÎNE ALIMENTAIRE ET LE  
TRANSPORT DES MATIÈRES DANGEREUSESQuestion n° 240—**M. Harvard:**

Le gouvernement a-t-il l'intention d'intervenir *a)* pour faire en sorte que des cyanures de mercure et autres métaux lourds ne se retrouvent pas dans la chaîne alimentaire de Shoal Lake, *b)* pour mettre fin au transport de matières dangereuses sur les routes de glace traversant le lac et pour lesquelles aucune autorité ne s'est vu attribuer la compétence ainsi que sur les barges sans équipage qui n'ont pas besoin d'un certificat d'inspection et, dans l'affirmative, que compte-t-il faire?

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Les ministères de la Santé nationale et du Bien-être social et des Transports m'informent comme suit:

*a)* En ce moment, non.

*b)* Certains travaux préliminaires de forage d'exploration ont eu lieu à Shoal Lake, mais on a arrêté les travaux lorsque le ministère de l'Environnement de l'Ontario a indiqué qu'une évaluation environnementale s'imposait à l'emplacement. Aucune activité de transport de marchandises dangereuses n'a lieu en ce moment.

La *Loi sur le transport des marchandises dangereuses* fait l'objet d'un examen continu. Certaines modifications envisagées garantiraient que toutes les formes de transport de marchandises dangereuses seraient visées, y compris le transport sur les routes de glace.

M. HUGH D. SEGAL

Question n° 250—**M. Comuzzi:**

1. M. Hugh D. Segal, présenté comme étant conseiller en communications et conseiller stratégique auprès du Premier ministre du Canada lors d'émissions d'affaires publiques récemment diffusées sur les réseaux canadien et américain (CBC et PBS), est-il employé par le gouvernement et, dans l'affirmative, *a)* fait-il partie du personnel exonéré du Cabinet du Premier ministre, *b)* est-il un employé nommé pour une période indéterminée (i) du Bureau du Conseil privé, (ii) du Cabinet du Premier ministre, *c)* est-il à l'heure actuelle ou a-t-il été engagé récemment à contrat par l'un ou l'autre de ces bureaux (i) à titre individuel, (ii) par l'intermédiaire d'une maison d'experts-conseils ou de lobbyistes, *d)* quelles sont ses conditions d'emploi, notamment (i) la durée de son emploi, (ii) sa rémunération, (iii) la définition de ses tâches ou fonctions?

2. S'il n'existe aucune disposition de la sorte prévoyant l'exercice, par M. Segal, de fonctions de conseiller ou d'expert-conseil auprès du Premier ministre, envisage-t-on de prendre des mesures pour qu'on cesse d'associer M. Segal avec le Premier ministre du Canada?

**M. Leonard Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre):**

1. Non

*a), b)* et *c)* non

*d)* S/O

2. S/O

[Traduction]

**M. le Président:** On a répondu aux questions que le secrétaire parlementaire a énumérées.

**M. Cooper:** Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

\* \* \*

## MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

L'ENTENTE FORESTIÈRE AVEC LA  
COLOMBIE-BRITANNIQUE

**Le président suppléant (M. Paproski):** J'ai reçu une demande en conformité avec l'article 52 du Règlement. Je donne la parole au député de Prince George—Bulkley Valley.

**M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley):** Monsieur le Président, je serai très bref. Comme vous l'avez si bien dit, je vous ai fait parvenir ce matin un énoncé, conformément à l'article 52 du Règlement, essentiellement pour attirer l'attention du Parlement et pour demander la tenue d'un débat spécial sur l'expiration demain de l'entente dans le domaine forestier entre la Colombie-Britannique et le gouvernement du Canada.

D'autres ententes de ce genre ont pris fin il y aura un an demain et n'ont pas encore été renouvelées. Il est donc essentiel que le Parlement, à la dernière séance avant l'expiration de l'entente, ait l'occasion de discuter de cet accord et de l'importance qu'il revêt pour la Colombie-Britannique et pour tout le pays.

Le non-renouvellement de cet accord semble préoccuper le gouvernement, puisque le plus haut fonctionnaire de Forêts Canada en Colombie-Britannique, le plus important agent administratif en Colombie-Britannique, a annulé des réunions. Étant donné la controverse entourant cette entente, je crois qu'il est important que le Parlement discute de son renouvellement aujourd'hui même.

Je vous prie d'accéder à ma demande afin que nous puissions prouver aux Canadiens que nous nous préoccuons vraiment de l'état de notre environnement et de nos forêts.

**Le président suppléant (M. Paproski):** J'ai eu l'occasion d'étudier la demande du député. Bien que je la considère comme très importante, je crois vraiment que nous ne pouvons pas actuellement tenir ce débat.